

## Marchés publics

procédure adaptée (suite)



Réhabilitation de la maison pour tous en 3 logements sociaux

### PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE

**Section 1 : Identification de l'acheteur**  
Nom de l'acheteur : CCAS de Ploumilliau.  
Siret : 262 203 439 00012.  
Ville : Ploumilliau. Code postal : 22300.  
**Section 2 : Communication**  
Profil acheteur : <https://marches.megalix.bretagne.bzh>  
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil acheteur : oui.  
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.  
Nom du contact : M. le Président du CCAS.  
Adresse mail du contact : [ccas.ploumilliau@wanadoo.fr](mailto:ccas.ploumilliau@wanadoo.fr)  
N° de téléphone du contact : 02 96 35 39 27.  
**Section 3 : Procédure**  
Type de procédure : procédure adaptée ouverte.  
Conditions de participation : cf. règlement de la consultation.  
Technique d'achat : sans objet.  
Date et heure de remise des plis : 22 avril 2024 à 10 h 00.  
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.  
Réduction du nombre de candidats : non.  
Possibilités d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui.  
L'acheteur exige la présentation de variantes : non.  
Les variantes à l'initiative du soumissionnaire sont autorisées : oui.  
Critères d'attribution :  
- 40 % : valeur technique,  
- 60 % : prix.  
**Section 4 : Identification du marché**  
Intitulé du marché : réhabilitation de la maison pour tous en 3 logements sociaux, 12 lots.  
Code CPV principal : 45211000-9, travaux de construction d'immeubles collectifs et de maisons individuelles.  
Type de marché : travaux.  
Il s'agit de curer le bâtiment pour créer 3 logements sociaux et réfection de la toiture.  
Lieu principal d'exécution du marché : Ploumilliau.  
La consultation comporte des tranches : non.  
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : oui.  
Lot 12 réservé ESAT/AE.  
**Section 5 : Lots**  
Marché allot : oui.  
Description du lot 01 : gros œuvre, démolition, réseaux.  
CPV du lot 01 : 45223220-4, 45110000-1.  
Description du lot 02 : charpente, plancher bois.  
CPV du lot 02 : 45420000-7.  
Description du lot 03 : couverture ardoise, étanchéité.  
CPV du lot 03 : 45260000-7.  
Description du lot 04 : menuiseries extérieures.  
CPV du lot 04 : 45421000-4.  
Description du lot 05 : menuiseries intérieures.  
CPV du lot 05 : 45421000-4.  
Description du lot 06 : doublage, cloison, plafond, isolation.  
CPV du lot 06 : 45421141-4.  
Description du lot 07 : revêtement de sol, faïence.  
CPV du lot 07 : 45431000-7.  
Description du lot 08 : ravalement, peinture.  
CPV du lot 08 : 45442100-8.  
Description du lot 09 : serrurerie.  
CPV du lot 09 : 44316500-3.  
Description du lot 10 : plomberie, chauffage, ventilation.  
CPV du lot 10 : 45330000-9.  
Description du lot 11 : électricité, CFCO/CFA.  
CPV du lot 11 : 45311200-2.  
Description du lot 12 : nettoyage.  
CPV du lot 12 : 90911000.

**Section 6 : Informations complémentaires**  
Visite obligatoire : oui (pour les lots 1, 2, 3 et 4).  
Détails sur la visite : prise de RDV auprès de Cécile Robin, 06 32 64 12 07.  
Voies et délais de recours :  
- un référé précontractuel peut être exercé jusqu'à la signature du marché conformément aux dispositions des articles L.551-1 et R.551-6 du Code de justice administrative,  
- un référé contractuel peut être exercé à compter de la signature du marché conformément aux articles L.551-13 et R.551-10 du Code de justice administrative dans un délai de 31 jours en cas de publication d'un avis d'attribution ou de 6 mois en cas d'absence d'avis d'attribution,  
- un recours en constatation de validité du marché peut être exercé, conformément à l'arrêt du Conseil d'Etat du 16 juillet 2007 dans un délai de deux mois, suivant l'accomplissement de mesures de publicité précisant notamment la date de conclusion du marché et ses modalités de consultation assortie le cas échéant d'un référé suspension en application de l'article L.521-1 du Code de justice administrative.  
Date d'envoi du présent avis : 22 mars 2024.

## Consommation

### L'auteur d'une petite faute peut payer l'indemnisation totale

Après la mise en marche d'une nouvelle installation de chauffage et de production d'eau chaude pour la maison, les clients avaient saisi la justice en se plaignant d'être mal chauffés et de ne pas avoir d'eau chaude.  
Les pellets sont détériorés par une mauvaise manipulation au chargement et à la livraison, observait l'expert, ce qui crée de fines particules qui encombreront le système. Pour l'expert, le chauffagiste aurait dû attirer l'attention de ses clients sur ce risque afin qu'ils puissent veiller aux bonnes conditions de livraison. La responsabilité du chauffagiste avait été limitée par une cour d'appel.

Après évaluation du dommage, ce professionnel n'avait été condamné qu'à en payer 10 %.  
Cependant, a observé la Cour de cassation, saisie par les propriétaires, dès lors que ce professionnel devait une exécution parfaite de sa prestation, ce qui n'a pas été le cas, et qu'il a concouru, même faiblement, à la réalisation du dommage, ses clients pouvaient lui réclamer l'indemnisation de la totalité. (Cass. Civ 1 5.7.2023 B 22-17109).

## Avis administratifs

### LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ

Modification du PLU de Ploubezre

#### ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 24/37 du 13 mars 2024, le Président de Lannion-Trégor Communauté a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification du Plan local d'Urbanisme (PLU) de Ploubezre.  
Durée : il sera procédé à une enquête publique sur la modification n° 1 du PLU de Ploubezre pour une durée de 36 jours consécutifs du mardi 9 avril 2024 à 9 h 00 au mardi 14 mai 2024 à 17 h 00.  
Objet : la modification du PLU de Ploubezre a pour objet d'une part le changement du zonage des parcelles cadastrées F 906, F 907 et F 1396, secteur Saint-Louis situé au cœur du bourg - actuellement classées au PLU de la commune de Ploubezre en zone UE, en zone UA et d'autre part l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUe comprenant les parcelles cadastrées F 789, F 790 et F 794(p), au Sud-Ouest de l'enveloppe urbaine et création d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur le secteur considéré.  
Le dossier soumis à enquête publique comprend les pièces prévues à l'article R.123-8 du Code de l'environnement : la notice de présentation ; l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne (MRAE) ; les avis des Personnes publiques associées (PPA).  
Le projet de modification n° 1 du PLU de Ploubezre dont l'objet figure dans l'article 1 du présent arrêté a pour objectif une évolution des pièces du PLU (règlement graphique et orientations d'aménagement et de programmation).  
Commissaire enquêteur : Mme Véronique Le Mestre a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par décision du 21 février 2024 du président du tribunal administratif de Rennes.

Siège de l'enquête publique : le siège de l'enquête publique est fixé à la mairie de Ploubezre, place des Anciens-Combattants, 22300 Ploubezre.  
Consultation du dossier d'enquête publique - observations : les pièces du dossier en version papier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Ploubezre aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : lundi de 9 h 00 à 12 h 00 ; du mardi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 ; samedi : de 9 h 00 à 12 h 00.  
Il sera également disponible sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté à l'adresse suivante : <https://www.lannion-tregor.com/>  
Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations :

- sur le registre d'enquête, par courrier à l'attention du commissaire enquêteur en mairie de Ploubezre, place des Anciens-Combattants, 22300 Ploubezre (les courriers reçus seront annexés au registre d'enquête publique disponible en mairie),
  - par voie électronique à l'attention de la commissaire enquêteur avant la clôture de l'enquête publique à l'adresse suivante : [pluih@lannion-tregor.com](mailto:pluih@lannion-tregor.com) (les observations reçues par voie électronique seront mises en ligne sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté : <https://www.lannion-tregor.com/>).
- Permanences de la commissaire enquêteur : la commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales en mairie de Ploubezre aux dates et heures suivantes :
- mardi 9 avril 2024 de 9 h 00 à 12 h 00,
  - jeudi 2 mai 2024 de 9 h 00 à 12 h 00,
  - et mardi 14 mai 2024 de 13 h 30 à 17 h 00.
- Clôture de l'enquête publique : à l'expiration du délai de l'enquête, les registres d'enquête seront mis à disposition de la commissaire enquêteur et clos par elle.  
Après clôture de l'enquête, la commissaire enquêteur rencontrera, dans un délai de huit jours le Président de Lannion-Trégor Communauté et lui remettra un procès-verbal de synthèse où seront consignées les observations écrites et orales. Le président de Lannion-Trégor Communauté disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.  
Rapport et conclusions : dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, la commissaire enquêteur transmettra au président de Lannion-Trégor Communauté, le dossier de l'enquête accompagné des registres et pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivés.  
Simultanément, elle transmettra une copie du rapport et des conclusions motivées au président du tribunal administratif de Rennes.  
Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêteur sera déposée au siège de Lannion-Trégor Communauté à Lannion, en mairie de Ploubezre et en sous-préfecture de Lannion pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.  
Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêteur sera publiée (pendant une durée d'un an) sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté à l'adresse suivante : <https://www.lannion-tregor.com/>  
Mesures de publicité : un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié, en caractères apparents, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et réaffiché dans les huit premiers jours de celle-ci, dans les journaux locaux ci-après désignés : Le Télégramme et Ouest-France.  
Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier d'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la 1ère insertion et au cours de l'enquête pour la 2e insertion.  
Cet avis sera publié par voie d'affiches au siège de Lannion-Trégor Communauté, à la mairie de Ploubezre et en différents endroits de la commune.  
L'avis sera également publié sur le site internet de Lannion-Trégor Communauté à l'adresse suivante : <https://www.lannion-tregor.com/>  
Autorité responsable : le projet de modification du PLU de Ploubezre est conduit sous la maîtrise d'ouvrage de Lannion-Trégor Communauté.  
À l'issue de l'enquête publique et en application de l'article R.153-15 du Code de l'urbanisme, le conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté a décidé d'adopter la modification du PLU de Ploubezre dont le dossier sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur.  
Toute information relative au projet et à l'organisation de l'enquête publique pourra être demandée auprès du service planification de Lannion-Trégor Communauté à 02 96 05 55 77 ou par courriel à : [pluih@lannion-tregor.com](mailto:pluih@lannion-tregor.com)

Commune de MELLIONNEC

### AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES

Deux enquêtes publiques se dérouleront à la mairie de Mellionnec, du lundi 25 mars au 9 avril 2024 concernant :

- la vente d'une portion de terrain communal au village Le Rest,
- la vente d'une portion de terrain communal au village de Resthalz.

Pendant cette période et aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, les intéressés pourront prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement leurs observations sur les registres ouverts à cet effet.  
Le commissaire enquêteur, M. Jean-Pierre Sparfel, recevra en personne à la mairie de Mellionnec :  
- le lundi 25 mars 2024 de 9 h 00 à 10 h 00,  
- et le mardi 9 avril 2024 de 16 h 00 à 17 h 00.

**dimanche** **ouest france**

1 journal  
4 cahiers

La centrale des marchés **FRANCE MARCHÉS**

La centrale des marchés **FRANCE MARCHÉS**

Trouvez gratuitement le bon marché public près de chez vous !

[locentraledesmarches.com](http://locentraledesmarches.com)

## Adjudications immobilières

### SELARL «RAVET & ASSOCIÉS»

Me Anne SARRODET  
Société inter-barreaux  
Avocat associé inscrite au barreau de Saint-Brieuc  
4/6, rue Saint-Benoît, SAINT-BRIEUC (22000)  
Tél. 02 96 33 34 80 - [contactsb@ravetassocies.com](mailto:contactsb@ravetassocies.com)

### VENTE PAR ADJUDICATION EN UN SEUL LOT

Au plus offrant et dernier enchérisseur  
Devant le juge de l'exécution du tribunal judiciaire de Saint-Brieuc.  
À l'Annexe 1 du palais de justice dite ville située 2, boulevard Sévigné à Saint-Brieuc (22000).

Le mardi 7 mai 2024 à 14 h 00

Commune de PLOUARET (22420) Côtes-d'Armor  
527, rue de la Gare



### UNE MAISON INDIVIDUELLE À USAGE D'HABITATION CONSTRUITE EN PIERRES SOUS ARDOISES SUR QUATRE NIVEAUX, DANS LES ANNÉES 1950

Composée de :  
- rez-de-chaussée : garage sous terrasse, deux dégagements, chaufferie, cave, trois pièces,  
- 1er étage : salle à manger avec cheminée en pierres, palier, cuisine, buanderie, une chambre, WC, salon,  
- premier étage : palier, cinq chambres, salle d'eau.  
- Second étage : palier, deux chambres.  
Garage et écurie construite sur l'arrière.  
Jardin.  
Surface habitable 282 m<sup>2</sup>.  
Assainissement collectif.  
Le tout figurant au cadastre de ladite commune sous les références suivantes :  
- section AC n° 137, rue de la Gare, pour une contenance de 10 a 70 ca,  
- section AC n° 141, rue de la Gare, pour une contenance de 27 ca,  
- section AC n° 145, rue de la Gare, pour une contenance de 20 ca.  
Soit une contenance totale de : 11 a 17 ca.

### Sur la mise à prix de : Soixante-dix mille euros (70 000 euros)

Les enchères d'un montant minimum chacune de deux cents euros (200 euros) seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au barreau de Saint-Brieuc.  
Consignation pour enchérir : 7 000 euros (chèques de banque ou caution bancaire irrévocable).  
Visite : une visite sera organisée sur place le mardi 16 avril 2024 de 14 h 30 à 15 h 30 par la SCP Moreau Pasquet Le Dreff, commissaires de justice associés à Saint-Brieuc et Guingamp.  
Le cahier des conditions de vente peut être consulté :  
- au greffe du juge de l'exécution près le tribunal judiciaire de Saint-Brieuc, à l'annexe 1 du palais de justice située 2, boulevard Sévigné à Saint-Brieuc (22000) où il a été déposé le 13 novembre 2023.  
- et/ou au cabinet de Me Anne Sarrodet, avocat au barreau de Saint-Brieuc, dont le cabinet est 4/6, rue Saint-Benoît, BP 309, à Saint-Brieuc (22000), avocat associé de la Selarl Ravet & Associés, avocat poursuivant la vente (tél. 02 52 56 95 35, [a.vincent@ravetassocies.com](mailto:a.vincent@ravetassocies.com))  
- annonce également visible sur le site internet : [www.avoventes.fr](http://www.avoventes.fr) avec possibilité de consultation des pièces.

Fait à Saint-Brieuc  
Le 15 mars 2024  
Anne SARRODET  
Avocat.

## Vie des sociétés

COOPÉRATIVE  
LES CELLIERS ASSOCIÉS  
Organisation de producteurs de pommes reconnue n° 22FL2434  
Société coopérative agricole à capital variable  
Agrément n° 11534  
RCS Saint-Malo 777 422 049  
24, rue de Dinan  
22690 PLEUDIHEN-SUR-RANCE

MYZOLO  
Société à responsabilité limitée  
Au capital de 5 000 euros  
Siège social : 42, rue Gabriel-Vicaire  
22700 PERRROS-GUIREC

AVIS DE CONVOCATION  
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE / SECTION BRETAGNE

AVIS DE CONSTITUTION

Les associés coopérateurs sont invités à participer à l'assemblée générale de la Section Bretagne le mardi 16 avril 2024 à 11 h 00 à la salle des fêtes de Pleudihen-sur-Rance, pour élire leurs délégués qui délibéreront en Assemblée plénière du 24 mai 2024 au siège social de la coopérative sur l'ordre du jour suivant :  
- approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle précédente,  
- rapport du Conseil d'administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2023,  
- rapports du commissaire aux comptes, examen et approbation des comptes et quittus aux administrateurs,  
- affectation des résultats,  
- renouvellement du tiers sortant du Conseil d'administration,  
- approbation de conventions réglementées (article 25 des statuts),  
- fixation de l'enveloppe globale pour indemnités compensatrices du temps passé des administrateurs pour l'exercice en cours,  
- fixation du budget nécessaire à la formation des administrateurs pour l'exercice en cours,  
- constatation de la variation du capital social souscrit,  
- validation du programme opérationnel 2023 et mandat au Conseil d'administration pour toutes modifications de programme opérationnel,  
- pouvoirs.  
Vous avez la faculté dès à présent de prendre connaissance des documents concernés (rapport du Conseil d'administration, rapport du commissaire aux comptes) au siège social de la coopérative ou au bureau du site de Condé-sur-Vire.  
Cette assemblée sera aussi animée par une intervention de Olivier Vital, directeur administratif et financier, sur les aides de l'organisation de producteurs.  
Comptant sur votre présence pour cette Assemblée générale de section, je vous prie de croire, cher adhérent, en ma sincère considération.

Pour avis  
La Gérance.

### Le commissaire-priseur spécialiste-conseil à votre service

Le commissaire-priseur est le spécialiste du marché de l'Art, et il est un des seuls à connaître le juste prix des objets, étant en contact du marché quotidien à travers les ventes publiques.

Il est habilité, en dehors des ventes publiques, à évaluer les objets et à en donner une estimation.

Il engage dans ces opérations sa responsabilité.

Le commissaire-priseur joue donc un rôle de conseiller lors de partage après un décès, ainsi que dans l'élaboration d'un contrat d'assurance.

Découvrez les nouveautés des  
Editions OUEST-FRANCE  
[www.editionsouestfrance.fr](http://www.editionsouestfrance.fr)

SCI ANAKAO  
Société civile immobilière  
Au capital de 1 000 euros  
Siège social à PLOUMAGOAR (22970)  
7, rue des 3 Chênes  
RCS Saint-Brieuc 981 388 762

GÉRANCE  
Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2024, les associés ont décidé de nommer en qualité de cogérant, Mme Agathe Labellois, demeurant à Ploumagoar (22970), 7, rue des 3 Chênes, à compter du même jour et pour une durée indéterminée.

Pour avis  
La Gérance.

SAS LEADME  
En liquidation au capital de 1 000 euros  
Siège social :  
54, rue du Commandant-Le-Connat  
22500 PAIMPOL  
RCS Saint-Brieuc 900 320 169

CLÔTURE DE LIQUIDATION  
L'assemblée d'associés du 22 mars 2024 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quies de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 22 mars 2024.  
Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce Saint-Brieuc.

Pour extrait  
La Greffière.

## Autres légales

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-BRIEUC  
REDRESSEMENT JUDICIAIRE  
Par jugement en date du 22 mars 2024, le tribunal judiciaire de Saint-Brieuc a modifié le plan de continuation homologué le 26 juin 2015 au profit de M. Yves Trémaillé, demeurant Grève de l'Église, Le Bourg, 22870 Île-de-Bréhat, médecin généraliste, comme suit : « autorise le report de paiement du septième dividende, exigible depuis le 1er juillet 2023, au 1er juillet 2024. Dit que le paiement du huitième dividende n'est pas modifié et sera exigible au 1er juillet 2024.

Pour extrait  
La Greffière.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-BRIEUC  
LIQUIDATION JUDICIAIRE  
Par jugement en date du 22 mars 2024, le tribunal judiciaire de Saint-Brieuc a prononcé la conversion de la procédure de redressement judiciaire ouverte à l'égard de Selarl Infirmière Collignon, immatriculée sous le numéro Siren 828 078 949. Le siège social est sis 2, rue Cyrille-Le-Barbu, 22470 Plouëzec, activité d'infirmiers et sages-femmes, en procédure de liquidation judiciaire, désigné La Selarl LH & Associés, prise en la personne de Me Léonor Hénon, domiciliée, 2, rue des Déportés, 22000 Saint-Brieuc, en qualité de liquidateur.  
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du liquidateur ou sur le site : [www.creditors-services.com](http://www.creditors-services.com)

Pour extrait  
La Greffière.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-BRIEUC  
REDRESSEMENT JUDICIAIRE  
Par jugement en date du 22 mars 2024, le tribunal judiciaire de Saint-Brieuc a :  
- homologué le plan de continuation proposé au profit de la SCI Caroyo, immatriculée au Répertoire Sirene sous le numéro 449 518 752, dont le siège social est sis ZA de Runanviziil, 22970 Ploumagoar, activité de location de terrains et d'autres biens immobiliers,  
- fixé la durée du plan à un mois suivant la présente homologation,  
- nommé la Selarl David Goïc et Associés prise en la personne de Me Bruno David, demeurant immeuble le Sequoia, 45, rue de la Fayette, BP 4240, 22042 Saint-Brieuc cedex 2, commissaire à l'exécution du plan.

Pour extrait  
La Greffière.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE SAINT-BRIEUC  
LIQUIDATION JUDICIAIRE  
Par jugement en date du 22 mars 2024, le tribunal judiciaire de Saint-Brieuc a prononcé la conversion de la procédure de redressement judiciaire ouverte à l'égard de EARL Toudic, numéro SIREN 410 868 533 000, dont le siège social est sis lieu dit Kervert, 22420 Lanvellec, activité de culture céréales légumineuses et élevage de bovins, M. Guy Toudic, demeurant lieu dit Kervert, 22420 Lanvellec, activité de culture céréales légumineuses et élevage de bovins en procédure de liquidation judiciaire désigné la SELARL TCA prise en la personne de Me François Tremelot, en qualité de liquidateur.  
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du liquidateur ou sur le site : [www.creditors-services.com](http://www.creditors-services.com)

Pour extrait  
La Greffière.

## Décisions du tribunal de commerce de Saint-Brieuc

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-BRIEUC  
Par jugement du 18 mars 2024, le tribunal de commerce de Saint-Brieuc a prononcé la faillite personnelle de M. Berry Alexandre, gérant de la société Zeus Bâtiment (SARL), 20, rue Berthou, Châteaudren, 22170 Châteaudren-Plouagat, pour une période de 10 ans.  
Le Greffier  
SELARL PATY-TEPHO.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-BRIEUC  
Par jugement du 20 mars 2024 le tribunal de commerce a prononcé la mise en liquidation judiciaire simplifiée de Armor Soudure (SARL), RCS Saint-Brieuc 379 408 602, 9, rue Louis-Paturel, ZA le Perray, 22950 Tréguéux. Activité : toutes activités se rapportant à la chaudronnerie, métallerie, réparation de tous types de machines et engins de travaux publics et maintenance industrielle. Mandataire liquidateur : Selarl TCA (Me François Tremelot), 5, place Dugesclin, 22000 Saint-Brieuc. A fixé au 15 janvier 2024 la date de cessation des paiements.  
Les créanciers sont avisés d'avoir à déclarer d'urgence leurs titres de créances au mandataire liquidateur susvisé ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.

Le Greffier  
SELARL PATY-TEPHO.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-BRIEUC  
Par jugement du 20 mars 2024, le tribunal de commerce de Saint-Brieuc, a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée sur résolution du plan de M. Boudier Claude (entrepreneur individuel), n° Siren : 429 840 580, ZA, Lannec Bras, 22740 Pleumeur-Gautier. Activité : entrepreneur de travaux agricoles, a désigné : mandataire liquidateur : Selarl David Goïc et Associés (Me Bruno David), immeuble Le Sequoia, 45, rue Lafayette, BP 4240, 22042 Saint-Brieuc cedex 2, A fixé au 15 septembre 2023 la date de cessation des paiements.  
Les créanciers ont un délai de deux mois à compter de la parution au Bodacc, pour produire leurs créances entre les mains du mandataire susvisé ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du Code de commerce.

Le Greffier  
SELARL PATY-TEPHO.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-BRIEUC  
Par jugement du 22 mars 2024 le tribunal de commerce de Saint-Brieuc a arrêté le plan de redressement par voie de continuation dans l'affaire : CPSE (SARL), RCS Saint-Brieuc 501 875 660, 7, route d'Anel, Morieux, 22400 Lamballe-Armor. Activité : conception et réalisation de tous travaux d'électricité, de plomberie, chauffage, tous travaux du bâtiment. Commissaire à l'exécution du plan : Selarl TCA (Me François Tremelot), 5, place Dugesclin, 22000 Saint-Brieuc.

Le Greffier  
Selarl PATY-TEPHO.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAINT-BRIEUC  
Par jugement du 22 mars 2024 le tribunal de commerce a arrêté un plan de sauvegarde à l'encontre de : Rostrenen Hôtellerie Restauration (SARL), RCS Saint-Brieuc 851 476 812, Kerbanel, 22110 Rostrenen. Activité : hôtel, bar, restaurant. Commissaire à l'exécution du plan : Selarl TCA (Me François Tremelot), 5, place Dugesclin, 22000 Saint-Brieuc.

Le Greffier  
SELARL PATY-TEPHO.

ouest france

Société « Ouest-France », S.A. à Directeur et Conseil de Surveillance au capital de 300 000 €.

Siège social : 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9.  
Tél. 02 99 32 60 00. [www.ouest-france.fr](http://www.ouest-france.fr)  
[facebook.com/ouestfrance](https://facebook.com/ouestfrance)  
Twitter : @OuestFrance

Rédaction de France : 91, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris. Tél. 01 44 71 80 00.

Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.  
Cofondateur : M. François Desgrées du Loué.  
Fondateur de l'Association pour le Soutien des Principes de la Démocratie Humaniste : M. François Régis Hutin.

Directeur de la publication : M. François-Xavier Lefranc.

Rédacteurs en chef : M. Philippe Boissonnat, Mme Laetitia Greffie, M. Sébastien Grosmaître.

Membres du Directoire : MM. François-Xavier Lefranc, Président, Fabrice Bazard, Directeur Général, Mmes Maud Lévrier, M. Olivier Porte.

Abonnez-vous au Pack famille (journal + contenus numériques) 35€ / mois au lieu de 45,50€

déjà abonné ? Gérez votre abonnement en appelant un conseiller du lundi au vendredi de 8 h à 18 h (en privilégiant le créneau 12h - 15h)

Publicité extralocale : 366 SAS  
Tél. 01 80 48 93 66. [www.366.fr](http://www.366.fr)

Publicité locale : Additi média, tél. 02 30 88 07 75. [www.additimedia.fr](http://www.additimedia.fr)  
Commission paritaire n° 0625 C 86666  
N° ISSN : 0999-2138.

Impression : Ouest-France, 10, rue du Breil, 35051 Rennes cedex 9.  
Parc d'activités de Tournebride, 44118 La Chevrolière.

Imprimé sur du papier produit en France, Suisse, Belgique, Allemagne, Espagne et Royaume-Uni, avec un taux moyen de fibres recyclées de 90.42%. Eutrophisation : 0.010 kg/tonne.

Tirage du mercredi 27 mars 2024 : 471 363

PEFC

Certifié PEFC - PEFC/10-31-3502

Infogrefre.fr : un accès direct aux informations des Greffes des Tribunaux de Commerce

Le Greffier  
SELARL PATY-TEPHO.

Greffes des Tribunaux de Commerce

Greffe du Tribunal de Commerce de Saint-Brieuc